

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

NOM DU FONDS DE DOTATION (FFIÉÉO¹)

Bourse éducationnelle Bell/Fondation Jeunesse d'Ottawa-Gatineau

INTRODUCTION

Cette bourse a été établie en 1997 à l'aide de fonds recueillis aux tournois de golf de bienfaisance de Bell Canada et des Sénateurs d'Ottawa tenus en 1997 et 1998.

Les organisations donatrices remercient le gouvernement de l'Ontario qui a aidé à créer ce fonds grâce à ses généreuses contributions de contrepartie.

OBJECTIF DU FONDS

Par la création de deux bourses distinctes, la Bourse éducationnelle Bell / Fondation Jeunesse d'Ottawa-Gatineau apporte une aide financière à d'anciens pupilles de la Couronne et à des étudiants ou étudiantes dont les études seraient autrement compromises.

Objectif 1:

Accorder une bourse d'études à une jeune personne actuellement ou anciennement placée sous la garde du système canadien de protection de la jeunesse, qui présente de bons résultats et un grand potentiel, et qui éprouve des besoins financiers.

DÉTAILS DE BOURSE

Critères d'admissibilité:

Le candidat ou la candidate doit:

1. être admise comme étudiant ou étudiante à temps plein dans un programme de premier ou deuxième cycle ou au certificat à l'Université d'Ottawa;
2. démontrer un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa;
3. être résident ou résidente de l'Ontario (selon les règlements du RAFÉO²);
4. faire preuve d'excellence scolaire;
5. avoir moins de trente ans avant la date de demande; et
6. être ou avoir été sous la garde du système de protection de la jeunesse³.

Montant de la bourse:	Minimum de 3 000 \$, selon les intérêts générés et à la discrétion du comité de sélection.
Nombre de bourses:	Variable, selon les intérêts générés et à la discrétion du comité de sélection
Fréquence de la bourse:	Annuelle
Niveau de la bourse:	1 ^{er} et 2 ^{ième} cycle, certificat
Échéance:	31 mars

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. le Questionnaire financier; et
2. informations sur les services de garde ou de protection reçus (noms des organismes, description du parcours du demandeur, coordonnées d'un travailleur social ou d'un responsable de la protection de la jeunesse).

-
- 1 FFIÉEO: Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiants et les étudiantes de l'Ontario
 - 2 RAFÉO: Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario
 - 3 Ne sont pas admissibles les étudiants ou étudiantes qui ont déjà reçu de l'aide sociale, des prestations familiales ou des prestations d'assurance-emploi, mais qui n'ont pas été considérés comme des "jeunes placés en garde" au sens où on l'entend ici.